

La société populaire d'Anse (Rhône) a consacré la célébration du 10 août à la fabrication de salpêtre et adresse le montant d'une collecte pour armer et réparer les vaisseaux, lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

La société populaire d'Anse (Rhône) a consacré la célébration du 10 août à la fabrication de salpêtre et adresse le montant d'une collecte pour armer et réparer les vaisseaux, lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 403-404;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22346\\_t1\\_0403\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22346_t1_0403_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Ils félicitent la Convention sur tous ses glorieux travaux, et sur les victoires éclatantes remportées par les armées de la République sur les esclaves de l'infâme coalition, et l'invitent à rester à son poste, même après la paix, afin de consolider parfaitement le bonheur du peuple français] (1).

## 4

On lit une adresse de la société populaire de Cherbourg, qui a voté l'équipement, l'entretien et la solde pour un an de campagne, de deux matelots, d'un volontaire et d'un mousse, pour former partie de l'équipage destiné à armer le nouveau vaisseau *Le Vengeur*, et qui a ouvert, pour cet effet, une souscription dans le sein de la société.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les citoyens composant la société populaire de Cherbourg, département de la Manche, après avoir témoigné leur admiration sur le généreux dévouement des héros du vaisseau *Le Vengeur*, s'écrient : Nous l'avons entendu ce cri chéri de nos frères du Vengeur : *Périsse l'Angleterre, vive la République!* Nous l'avons adopté et nous saurons le soutenir. C'est devant vous, dignes représentans, que nous en prenons l'engagement. Que du sein des sociétés populaires des départemens maritimes sorte l'équipage indomptable qui montera le vaisseau que vous destinez à la vengeance ! Nos mains l'équiperont, nos soins l'entreprendront, nos cœurs le suivront aux combats, et nous lui donnerons pour mot de ralliement : *Point de retour que Carthage ne soit détruite!*

Cette société fait part à la Convention qu'elle a voté l'équipement, l'entretien et la solde, pour un an de campagne, de deux matelots, d'un volontaire et d'un mousse, pour former partie de l'équipage destiné à armer le nouveau vaisseau *Le Vengeur*; que pour cet effet, il sera ouvert sur-le-champ une souscription dans son sein, et qu'elle invitera toutes les sociétés populaires des départemens maritimes à suivre son exemple] (3).

## 5

Les citoyens d'Arras (4) demandent à la Convention nationale la réorganisation de toutes les autorités constituées; ils lui demandent avec instance un représentant dont la sagesse achève de réparer les maux causés par le système de destruction et d'or-

(1) *B<sup>in</sup>*, 9 fruct. (suppl<sup>1</sup>).

(2) *P.-V.*, XLIV, 90-91.

(3) *B<sup>in</sup>*, 7 fruct.; *C Eg.*, n<sup>o</sup> 737; *M.U.*, XLIII, 138; *Rép.*, n<sup>o</sup> 250; *J. univ.*, n<sup>o</sup> 1737.

(4) Pas-de-Calais.

gueil. Ils prient en outre la Convention de leur accorder 2 400 fusils sur les 5 000 pris aux Autrichiens et déposés dans les arsenaux d'Arras.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité militaire de la seconde demande (1).

## 6

La société populaire d'Anse, département du Rhône, annonce à la Convention qu'elle a célébré la fête du 10 août d'une manière vraiment patriotique; que les bras et les voitures ont été employés ce jour-là à ramasser les plantes parasites des campagnes, et à les réduire en cendres, qui ont été portées aussitôt dans les ateliers de salpêtre. Elle ajoute qu'elle adresse 4 662 liv., fruit d'une collecte pour l'armement et la réparation des vaisseaux destinés à combattre les Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les sans-culottes composant la sté popul. et républ. d'Anse, à la Conv.; Anse, I<sup>er</sup> fruct. II*] (3)

Liberté, égalité, justice, probité !

Représentans du peuple français,

Tandis que la République entière retentit des expressions de l'amour et de l'admiration que vous avez méritée en terrassant les nouveaux traîtres qui, sous le masque du patriotisme et de la vertu, vouloient détruire la liberté; tandis que les soldats de la patrie partout victorieux apprennent aux rois et à leurs satellites ce qu'ils doivent attendre des hommes qui connoissent leurs droits et qui ont juré de les conserver, les habitans de notre commune, secondant vos glorieux efforts, ne cessent de donner des preuves de leur attachement à vos sages loix et de leur horreur pour toute espèce de tyrannie. Nous avons célébré avec eux la fête du 10 août d'une manière vraiment patriotique. Tous nos bras, toutes nos voitures ont été employées ce jour-là à ramasser les plantes parasites de nos campagnes et à les réduire en cendres qui ont été portées sur-le-champ dans notre atelier de salpêtre. Pendant cette opération nos chansons ont toutes eu la haine des despotes pour objet, nos discours ont appris aux enfans combien ils avoient vexé les peuples, et, le soir, dans la séance de notre société, nous avons fait une nouvelle collecte pour l'armement et la réparation des vaisseaux que vous destinez à combattre les vils Anglois; elle a produit la somme de 2 365 liv., que nous vous envoyons en vous priant de l'ajouter à celle de 2 297 liv., que nous

(1) *P.-V.*, XLIV, 91; *B<sup>in</sup>*, 7 fruct.; *M.U.*, XLIII, 125.

(2) *P.-V.*, XLIV, 91.

(3) *C* 318, pl. 1292, p. 2. *B<sup>in</sup>*, 9 fruct. (suppl<sup>1</sup>).

vous avons adressé il y 12 jours, et de déposer ainsi en notre nom 4 662 liv. sur l'autel de la patrie. Vive la République, vive la Convention nationale !

LAVERRUIS cadet (*présid.*), JUGE (*secrét.*).

1 <sup>er</sup> envoy	2 297 liv.
Bordereau du 2 <sup>e</sup> envoy	
2 assignats de 400 liv.	800 liv.
6 assignats de 100 liv.	600 liv.
1 assignat de 70 liv.	70 liv.
14 assignats de 50 liv.	700 liv.
2 assignats de 10 liv.	20 liv.
9 assignats de 5 liv.	45 liv.
25 assignats de 50 s.	62 liv. -
	10 s.
17 assignats de 25 s.	21 liv. -
	5 s.
27 assignats de 15 s.	20 liv. -
	5 s.
52 assignats de 10 s.	26 liv.
	4 662 liv. -
	(1).

## 7

La société populaire de Colmar félicite la Convention sur ses travaux, et notamment le décret à l'égard des troupes des tyrans renfermées dans nos places, qui ne seront pas rendues à discrétion dans les 24 heures de la sommation; elle invite la Convention à rester à son poste afin de faire disparaître pour jamais les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les membres composant la société populaire de Colmar, département du Haut-Rhin, en témoignant leur admiration sur les victoires multipliées remportées par les armées de la République sur l'infâme coalition, s'écrient :

Législateurs, c'est à vos travaux aussi pénibles que glorieux, c'est à cette direction que vous donnez au courage et qui fait de chaque défenseur un héros, que nos armées doivent leurs brillans succès et la patrie son salut. Encore quelques momens, et nos lâches ennemis disparaîtront à jamais, et les tyrans de toute la terre subiront la loi des peuples. Mais, ajoutent-ils, vous demeurerez à votre poste : la consolidation de ce grand œuvre d'où découlera le bonheur du genre humain l'exige impérieusement, et c'est le vœu de tous les Français. Ils n'ignorent pas que vous êtes entourés de dangers mais ils savent aussi que vous avez l'intime conviction que le peuple magnanime que vous représentez, admirateur et coopérateur de vos sublimes efforts, animé des sentimens d'une reconnaissance sans bornes, est prêt à chaque instant de consacrer sa vie pour conserver la vôtre, et de plus, s'il le faut, avec vous, mourir plutôt que de survivre à la liberté] (3).

(1) En mention : Reçu les 2 365 liv. le 7 fructidor. *Signé* Sauvage et Ducroisi.

(2) *P.-V.*, XLIV, 91.

(3) *B<sup>in</sup>*, 7 fructidor.

## 8

Les administrateurs du district de Laval (1) font passer à la Convention nationale 58 406 liv. 13 sols 6 deniers en or et argent, 181 marcs 4 onces argenterie, une once et demi 18 grains d'or, et 6 marcs 5 onces galon et frange provenans de trésors enfouis par l'aristocratie (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (3).

## 9

La société populaire de Montpellier expose qu'il y a un grand nombre de détenus dans les quatre maisons de réclusion du département; que les uns sont des conspirateurs qui méritent le dernier supplice, que les autres sont dans le cas de la loi de la déportation; elle demande qu'ils soient promptement jugés par le tribunal criminel du département de l'Hérault, tel qu'il est composé.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

## 10

Les administrateurs du département des Landes informent la Convention nationale qu'ils lui ont adressé par la poste toutes les lettres des prêtres qui ont abdiqué la prêtrise, et qu'ils ont mis dans la même boîte la croix pectorale en or et l'anneau de l'évêque de leur département, ainsi que celui de l'abbé Saint-Jean, et 2 croix de Saint-Louis.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Les admin<sup>rs</sup> du directoire du départ<sup>t</sup> des Landes, aux c<sup>ns</sup> députés par le départ<sup>t</sup> à la Conv.; Mont-de-Marsan, 27 therm. II*] (6)

Citoyens représentans,

Nous vous adressons la liste des prêtres qui ont abdiqué leur métier dans notre département et qui ont déclaré formellement renoncer aux fonctions du culte catholique. Cette liste vous eût été envoyée plutôt si le district eussent été

(1) Mayenne.

(2) Au *B<sup>in</sup>* (9 fruct., suppl<sup>b</sup>) il est précisé que l'envoi comporte 4 écussons portant les armoiries de la duchesse de La Trimouille, de Mlle Duplessis et de Mr le chevalier d'Argenté, et que le tout a été envoyé au creuset national.

(3) *P.-V.*, XLIV, 92. Mentionné par *M.U.*, XLIII, 139.

(4) *P.-V.*, XLIV, 92. *B<sup>in</sup>*, 7 fructidor.

(5) *P.-V.*, XLIV, 92.

(6) C 319, pl. 1302, p. 28; *B<sup>in</sup>*, 9 fruct. (suppl<sup>b</sup>).